

Lettre à M. Fournier

M. De Brutelette

To cite this article: M. De Brutelette (1867) Lettre à M. Fournier, Bulletin de la Société Botanique de France, 14:8, 245-246, DOI: [10.1080/00378941.1867.10825157](https://doi.org/10.1080/00378941.1867.10825157)

To link to this article: <http://dx.doi.org/10.1080/00378941.1867.10825157>



Published online: 08 Jul 2014.



Submit your article to this journal [↗](#)



Article views: 3



View related articles [↗](#)

M. Eug. Fournier, archiviste, donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. de Brutelette :

LETTRE DE M. de BRUTELETTE A M. FOURNIER.

Abbeville, 21 novembre 1867.

Monsieur,

M. De Candolle a présenté au Congrès international de botanique qui a eu lieu à Paris en août dernier un projet de lois sur la nomenclature botanique. Chaque article a été discuté et adopté avec ou sans modifications. Voulez-vous me permettre de vous adresser quelques observations que je n'ai pas été à même de soumettre au Congrès. Il s'agit des noms qu'il est convenable de donner aux espèces et de l'article 32 qui a été adopté, je pense, tel qu'il a été présenté. Il est dit dans cet article que « le nom spécifique doit, en général, indiquer quelque chose de l'apparence, des caractères, de l'origine, de l'histoire ou des propriétés de l'espèce. S'il est tiré d'un nom d'homme, c'est ordinairement pour rappeler le nom de celui qui l'a découverte ou décrite, ou qui s'en est occupé d'une manière quelconque. »

N'eût-il pas été bon, monsieur, à propos de cet article, d'exprimer au moins le désir qu'on ne se serve plus ou qu'on se serve beaucoup plus rarement qu'on ne le fait aujourd'hui d'un nom d'homme pour désigner une espèce ?

Le meilleur nom spécifique sera toujours un adjectif exprimant l'origine, la propriété, la station ou mieux encore et avant tout le principal caractère de l'espèce.

Les noms d'hommes qui, dans leur langue propre, sont très-convenables, deviennent souvent extrêmement ridicules lorsqu'on les latinise (ou pourrait en citer de nombreux exemples) ; ils ne présentent rien à l'esprit et ne donnent aucune idée de l'espèce. On devrait donc, ce me semble, chercher à détruire ou à diminuer la tendance exagérée des botanistes modernes à les employer.

On désire quelquefois rappeler et perpétuer le nom du botaniste qui a découvert, signalé et décrit une nouvelle espèce. Rien n'est plus naturel ni plus légitime. Mais alors le nom de ce botaniste pourra être énoncé après l'adjectif spécifique et caractéristique. S'agit-il d'une espèce seulement découverte par un botaniste et caractérisée et décrite par un autre qui désire la dédier au premier ? Dans ce cas même l'adjectif spécifique pourrait encore être employé. Il serait suivi du nom du descripteur, et le botaniste qui a seulement découvert l'espèce pourrait voir son nom figurer dans la description même ou à sa suite.

Enfin, monsieur, ne peut-on pas aussi désirer avec raison que certains adjectifs dont on se sert maintenant trop souvent pour désigner de nouvelles espèces soient abandonnés, attendu qu'ils n'indiquent rien pour les caractériser,

tels que *derelicta*, *oblita*, *omissa*, *insueta*, *recognita*, *prætermissa*, *intermedia*, et autres semblables ?

Veillez, monsieur, faire de ces observations tel usage qui vous conviendra. Si vous pensez qu'elles aient quelque valeur, soyez assez bon pour les communiquer à la Société botanique dans une de ses séances ou bien pour en faire mention dans le compte rendu des séances du Congrès international.

A l'occasion de cette communication, M. Cosson fait observer que dans les genres très-peu nombreux en espèces, il est facile de trouver un nom spécifique rappelant les caractères distinctifs de l'espèce, mais que dans les genres très-nombreux, les caractères de la plante et l'habitat ne peuvent pas toujours servir à constituer le nom spécifique. Il est d'ailleurs bien préférable, au moins pour ces derniers genres, d'employer le nom propre comme nom spécifique, et c'est même une dette de reconnaissance que la science doit payer au naturaliste-voyageur qui, au prix de mille dangers, enrichit la flore d'une espèce nouvelle.

M. Fournier dit que si en effet le nom propre ne signifie rien, il a l'avantage de ne pas préjuger parfois à tort les caractères de la plante et qu'il y a souvent intérêt à l'employer.

M. de Schœnefeld rappelle que du reste il existe des règles pour l'emploi des noms propres.

M. Cosson fait connaître que, d'après Jacques Gay, le nom spécifique tiré d'un nom propre doit être composé de la manière suivante :

On emploie le nom propre avec la *forme adjectiv*e pour une plante découverte ou distinguée par un botaniste ou un collecteur, et le nom propre *au génitif* pour une plante que l'auteur à qui on a dédié l'espèce a confondue avec une autre déjà décrite, ou pour une plante à laquelle a été attribué un nom déjà appliqué à une autre espèce.

M. Duchesne-Thoureau présente à la Société des planches photographiées d'une nouvelle forme d'Asperge qu'il aurait obtenue par fécondation artificielle.

M. H. Vilmorin fait à la Société la communication suivante :

SUR LA FÉCONDATION DU MAIS, par **M. Henri LÉVÊQUE de VILMORIN**,

Le fait sur lequel je veux appeler ce soir l'attention de la Société est un peu en opposition avec les idées généralement reçues en botanique ; il s'agit de modifications produites par un pollen étranger sur les graines de la plante même qui a reçu ce pollen.